

Berne, le 30 septembre 1991

## Haïti - Relations bilatérales

### 1. Généralités

La Suisse et Haïti ont établi des relations diplomatiques en 1957. L'Ambassadeur de Suisse à Haïti, M. P.-A. Ramseyer, résidant à Mexico, a présenté ses lettres de créance le 1er juin 1989. La Suisse dispose d'un Consulat général honoraire à Port-au-Prince, dirigé depuis 1979 par Mme Jacqueline Flambert.

L'Ambassade de Haïti à Rome est également compétente pour la Suisse. En septembre 1965, Haïti avait ouvert une Ambassade à Berne, qui dut toutefois être provisoirement fermée en 1982 et qui n'a été réouverte depuis. Haïti dispose en outre d'un Consulat général à Genève et d'un Consulat à Zurich.

A la fin 1989, la colonie suisse à Haïti était composée de 170 personnes (dont 84 doubles nationaux). Les citoyens haïtiens résidant en Suisse sont au nombre de 443 (1990).

Les relations bilatérales peuvent être qualifiées de très bonnes et ne présentent pas de problème particulier. On peut toutefois regretter un certain manque d'intensité et de substance. A l'appui de cette affirmation, on peut mentionner l'absence quasi totale, à une exception près, d'accords bilatéraux régissant les relations, ainsi que l'absence totale de visites bilatérales. Selon le cours que prendront les événements à Haïti, on pourrait songer à corriger cet état de chose et prévoir, par exemple, la visite d'un haut fonctionnaire du DFAE, afin de saluer le processus de démocratisation en cours, s'il se confirme.



De même, une visite en Suisse d'une haute personnalité haïtienne serait la bienvenue.

En 1986, suite à la chute du Président Duvalier, les nouvelles autorités avaient envisagé d'envoyer en Suisse une délégation ministérielle qui se proposait, entre autres, d'aborder la délicate question des fonds de l'ex-dictateur qui pourraient se trouver en Suisse.

Haïti avait alors rapidement utilisé la voie de l'entraide judiciaire internationale en matière pénale et les autorités fédérales compétentes avaient donné l'ordre de bloquer les fonds de M. Duvalier qui pourraient avoir été déposés en Suisse.

## 2. Relations économiques

Importations (1989) : 4 mio de francs  
(café, huiles essentielles)

Exportations (1989) : 5 mio de francs  
(produits chimiques, machines, montres, textiles)

(cf. aussi note séparée de l'OFAEE ci-jointe)

## 3. Coopération au développement

- Développement rural et éducation, aide humanitaire (essentiellement par des ONG suisses et leurs partenaires haïtiens, avec une forte contribution de fonds publics suisses)
- Cofinancement d'activités entreprises par des Organisations internationales (FAD, IDA, BID).
- Aide à la balance des paiements.



Jusqu'en 1979, l'aide publique au développement (APD) de la Suisse en faveur de Haïti se limitait à une aide multilatérale modeste à travers la FAO ainsi qu'à l'appui à une série d'organisations privées pour l'affectation de volontaires et à la subvention d'oeuvres d'entraide des églises suisses (EPER, missionnaires laïques, Caritas, Frères sans frontières, etc.). Comme conséquence d'une première mission d'évaluation et de prospection en 1979, puis une autre au début de 1983, notre programme de coopération a vu une expansion graduelle, pour atteindre un niveau moyen de versements d'environ 3 millions de francs suisses par an.

Rappelons enfin l'adhésion de Haïti, au printemps 1986, comme membre du Programme régional de la pomme de terre "PRECODEPA", auquel participent les pays de l'Amérique centrale, la République dominicaine et Cuba, et qui est financé en grande partie par une contribution de la Suisse. Finalement, Haïti a aussi bénéficié du "Fonds suisse pour petits projets" de la Banque interaméricaine du développement (BID), qui a permis l'exécution d'un petit projet de développement rural au sud du pays.

En 1990, les montants consacrés à la coopération au développement avec Haïti ont été de 5,2 mio de francs. (cf. annexes pour le détail).

#### 4. Visites bilatérales

En Suisse

Aucune

En Haïti

Aucune

#### 5. Accords bilatéraux

Accord commercial provisoire entre la Suisse et la République d'Haïti. Echange de notes du 23.12.1936 (RS-RO 14.494/453)





EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT  
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN  
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DG - 1. Okt. 91 - 12

Ambassade de Suisse

M E X I C O

Ihr Zeichen  
Votre référence

Ihre Nachricht vom  
Votre communication du

Unser Zeichen  
Notre référence

Datum  
Date

p.B.15.21.Haïti-LU/HMJ

-30.9.91

Gegenstand:

Objet: Haïti : profil des relations bilatérales

Faisant suite à votre demande, nous vous transmettons ci-joint un profil des relations bilatérales Suisse-Haïti.

DIVISION POLITIQUE II

p.o.

François Chappuis

DG - 1. Okt. 91 - 12

Annexe mentionnée

Copie (avec annexe) : - Secr. BRF  
- JAC  
- SI, CFR, LU

DG - 1. Okt. 91 - 12